

1 **Compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **26 février 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 **21/03/19 Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal, trésorier de Fontainebleau-Avon,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité.

3 **21/03/20 Approbation du Compte Administratif - Budget Principal 2020**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2020.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un résultat de l'exercice 2020 de 93 357,55 € qui se décompose comme suit :

-68 557,47 € en Fonctionnement
161 915,02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 1 220 207,08 € qui se décompose comme suit :

1 463 728,93 € en Fonctionnement
-243 521,85 € en Investissement

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT présente un diaporama de la situation financière de la commune. Il précise que cette situation n'est pas optimale. En effet, il y a eu une baisse drastique des aides de l'Etat.

La municipalité souhaite mener une politique active et procéder à un contrôle rigoureux des dépenses en créant une commission Achats.

La commune doit retrouver une capacité d'autofinancement.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT informe les élus que Barbizon a récupéré sa dénomination « commune touristique », et ainsi pu bénéficier d'un premier versement sur les opérations immobilières réalisées dans la commune.

La recherche des subventions, le multi partenariat sont les principaux leviers dont nous disposons.

La COVID-19 a ralenti les activités sur la commune, comme sur toutes les autres qui ont été impactées.

Arrivée de Mr Ghislain DIDOT à 19h00.

Mr Philippe DOUCE souhaite préciser que les 20% des charges d'exception correspondent au château d'eau. Il demande à connaître le montant du 1^{er} versement perçu sur les opérations immobilières, suite à la récupération de la dénomination « commune touristique ».

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique que le versement est d'environ 120 000 € et correspond aux mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous la présidence de M. Jean-Sébastien BOUILLOT, le Maire en exercice s'étant retiré :

Article unique : d'approuver le compte administratif 2020 en ses résultats.

Adoptée à l'unanimité.

4 21/03/21 Affectation de Résultat – Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :

- un résultat de l'exercice 2020 de 93 357,55 € qui se décompose comme suit :

-68 557,47 € en Fonctionnement
161 915,02 € en Investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 1 220 207,08 € qui se décompose comme suit :

1 463 728,93 € en Fonctionnement
-243 521,85 € en Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : d'affecter les résultats tels que annexés à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Article unique : de ne pas augmenter les taux 2020, lesquels sont établis comme suit :

Désignation	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'Habitation	9,35 %		
Taxe Foncier Bâti	15,75 %	15,75%	15,75%
Taxe Foncier Non Bâti	32,45 %	32,45%	32,45%

Adoptée à l'unanimité.

6 21/03/23 Vote du Budget Primitif – Budget Principal 2021

Arrivée de Mme Catherine CHARPENTIER à 19h16.

Monsieur le Maire rappelle que Barbizon est une commune dont les équipes municipales successives, ont cherché - chacune à sa manière -, à équilibrer les recettes et les dépenses du village, dans une pondération de la fiscalité de notre commune.

L'exercice comptable 2020 qui vient d'être validé, ainsi que le vote du budget primitif, manifestent de manière explicite la situation préoccupante des finances municipales. Sous un double effet ciseau entre la baisse drastique des recettes et des dotations, avec les échéances des remboursements d'emprunts pour des aménagements nécessaires, le reste à vivre (la capacité d'autofinancement) ne permet plus aucune marge de manœuvre.

La conduite des projets raisonnables de notre programme électoral repose désormais sur le maintien des dotations sur lesquelles nous veillerons, le recouvrement de notre label « station classée » sur lequel nous nous engageons, sur un support appuyé de nos projets par la CAPF pour lequel nous allons agir.

Il est nécessaire de solliciter également de nouvelles sources de subventionnement : régionales, voire européennes. Parallèlement, nous resterons en l'état, sur une stabilité des impôts locaux et la poursuite de la réduction de nos dépenses de fonctionnement. Les désengagements de l'Etat, ainsi que les nouvelles gouvernances, ne peuvent avoir pour premier effet et comme solution, que de solliciter encore davantage la contribution de nos concitoyens.

La mission est donnée à chaque membre du conseil municipal, siégeant dans les différentes instances délibérantes et de financement, de rechercher les ressources et les supports dont notre commune a besoin pour assurer la justesse de ses projets et la nécessaire animation du village de Barbizon.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 731 502,90 Euros
Recettes : 2 731 502,90 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 813 444,37 Euros
Recettes : 1 813 444,37 Euros

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget par chapitre pour les deux sections.

Mr Philippe DOUCE souhaite connaître les projets inscrits au budget. Il demande si les subventions aux associations ont été prises en compte.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique qu'une ligne a été budgétisée pour les subventions aux associations. Il précise que ce point sera voté au prochain conseil municipal car toutes les associations n'ont pas encore fait retour de leurs demandes.

Mr le Maire souligne qu'une commission Finances a eu lieu lundi 22 mars pour aborder tous ces points.

Mr Philippe DOUCE indique trouver normal de connaître ce qui va être dépensé en investissement.

Mr le Maire répond que dans un budget, les rubriques sont stables en termes d'affectation.

Mr Philippe DOUCE souhaite être informé des rues concernées par l'enfouissement.

Mr le Maire répond que pour des raisons de sécurité, les prochains travaux seront effectués dans la rue du Puits du Cormier. L'enfouissement rue de la Belle Marie est donc reporté lors de la prochaine campagne en 2022.

Il précise que ce point a été évoqué au dernier conseil municipal.

Mr Philippe DOUCE ajoute que, concernant les travaux d'électrification, il faut en prévoir une partie tous les ans.

Mr le Maire indique que cette opération se poursuivra chaque année.

Pour répondre à la question de **Mr Philippe DOUCE**, **Mr le Maire** énumère les différents projets d'investissement prévus, à savoir :

- Les travaux de la chapelle (suite) car des travaux supplémentaires se sont avérés indispensables ;
- Le câblage informatique de la mairie et de l'école ;
- L'école numérique avec le passage de la fibre (demande de subvention 2021) ;
- La sécurité de l'ECMJ ;
- La réhabilitation de la toiture du 41 Grande rue (demande de subvention DSIL 2020) ;
- Le déploiement du wifi dans la Grande rue (demande de subvention DSIL 2020) ;
- La vidéo protection (demande de subvention DETR 2021) ;
- Le projet CD 64.

Mr le Maire tient à préciser que si les travaux de l'ECMJ ne sont pas effectués, la préfecture fermera la salle. Cette décision radicale émane de la sous-préfecture.

Mme Dominique GENOT demande quels sont les travaux à effectuer.

Mr le Maire lui répond qu'il y a 74 points de non-conformité ; les travaux à réaliser représentent une somme importante.

Mr le Maire tient à préciser que le taux de contribution de l'Etat et des autres services publics est en baisse.

Mr Philippe DOUCE demande si la commune s'est renseignée auprès du Syndicat Numérique pour relier la fibre par système de câble. Y a-t-il un avis de la CAPF ?

Mr le Maire indique qu'il y a de gros problèmes de fibre sur Barbizon, et que le niveau attendu en couverture n'est pas au rendez-vous. Nous recevons beaucoup de plaintes de la part des Barbizonnais.

Il informe les élus que **Mr Yves COZE** participe aux réunions sur ce sujet.

Mr Philippe DOUCE aurait souhaité avoir le budget en même temps que la convocation.

Mr le Maire répond que la commission Finances de lundi soir a permis d'avancer sur certains dossiers. Il a pris acte de la demande de **Mr Philippe DOUCE**.

Mme Dominique GENOT demande pourquoi la subvention de 12 500 € est passée à 6 400 € sur le budget CCAS. Elle indique que certaines personnes relevant du CCAS n'ont pas reçu leur aide de 150 €.

Il lui a été répondu qu'une ligne budgétaire a été prévue à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : D'APPROUVER le budget primitif communal pour l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité.

7

Questions diverses

Mr le Maire souhaite partager les informations suivantes :

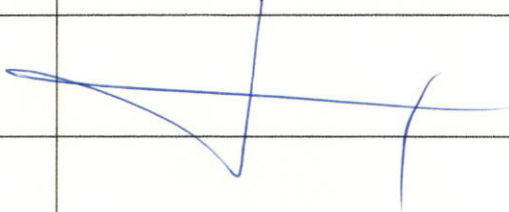



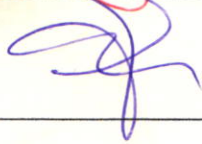

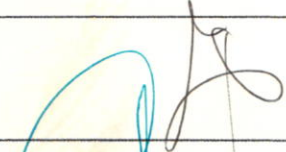
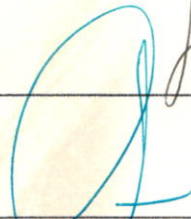



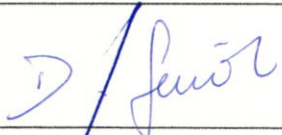
- Le remplacement du véhicule électrique est en cours. Un contrat de 3 ans est prévu. Mr le Maire remercie les commerçants et artisans de Barbizon pour leur participation à ce projet.
- 2 nouveaux commerces sur Barbizon : un opticien (Mon Œil) et un primeur.
- 3 commerces souhaitent s'installer sur la commune mais ne trouvent pas de local pour le moment.
- Bulletin municipal : les événements en extérieur sont maintenus pour l'instant, sauf avis contraire du gouvernement, ceci dans l'objectif de reprendre une vie sociale.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT tient à informer les élus que la tonne d'épandage partira dans le courant de la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h38.

Le Maire,
Gérard TAPONAT



NOMS /PRENOM	EMARGEMENTS
TAPONAT Gérard	
BERGEON-CHAUMETTE Elysabeth	
COZE Yves	
SEGURA Sophie	
BOUILLOT Jean-Sébastien	
DIDIOT Ghislain	
FARHAT Jana	
GREGOIRE Sébastien	
CHARPENTIER Catherine	
VIDEAU Frédéric	
MARINO Stéphanie	
BORDEAUX Gérard	
DOUCE Philippe	
GENOT Dominique	
BOETHAS Marcel	